

4. État actuel des relations bilatérales avec le Canada

Le Canada et l'UE demeurent conscients des liens historiques, traditionnels et culturels, ainsi que des liens de parenté qui les unissent, ainsi que des valeurs qu'ils partagent. Par suite de l'Accord cadre de coopération commerciale et économique entre le Canada et la Communauté européenne, signé en 1976, et de la déclaration de 1990 sur les relations transatlantiques, on a adopté en 1996 un plan d'action Canada-UE, en vertu duquel se tiennent deux sommets annuels, le premier en juin en Europe et l'autre en novembre ou décembre au Canada. Sous la coprésidence du premier ministre du Canada et du président du Conseil de l'Europe - qui change à chaque sommet, les participants à ces deux sommets examinent les progrès réalisés dans le cadre de l'Initiative commerciale Europe-Canada (ICEC) ainsi que d'autres grandes questions d'intérêt commun. Les fonctionnaires du gouvernement du Canada et de la Commission européenne participent aux réunions du Comité mixte de coopération qui précèdent ces sommets.

Au cours des années 1990, le Canada et l'UE ont conclu toute une série d'accords ou d'instruments de coopération afin de promouvoir le commerce, le dialogue et la coopération transatlantique en affaires, des alliances stratégiques en sciences et en technologie, la mobilité des étudiants, le dialogue constructif avec la société civile, la santé et la protection du consommateur. L'Accord de coopération scientifique et technique entre le Canada et la Communauté européenne a été signé en 1995 et ratifié en 1996. Cet accord n'est plus essentiel à la participation des Canadiens aux programmes-cadres, mais il n'a pas perdu toute son utilité. Il a été modifié en 1998 pour couvrir tous les domaines de recherche non nucléaire dans le cadre du PC5. On a également signé un Accord de coopération en recherche nucléaire. L'administration de l'Accord de coopération scientifique et technique entre le Canada et la Communauté européenne relève d'un comité mixte de coopération scientifique et technique (JSTCC) chargé de promouvoir et d'examiner les activités conjointes, de fournir des conseils sur la façon d'améliorer la coopération, de rédiger un rapport annuel sur le niveau, le contexte et l'efficacité de la coopération, ainsi que d'examiner le fonctionnement de l'accord en termes d'efficacité et d'efficience. La première réunion du JSTCC a eu lieu à Bruxelles, en janvier 1997, et la deuxième, à Ottawa, en juin 1998. La prochaine réunion aura lieu à Bruxelles le 23 mai 2000. Le lendemain, il sera question de coopération en recherche nucléaire.

5. Perspectives pour le Canada

Le cinquième programme-cadre européen constitue en soi une possibilité de 25 milliards de dollars pour ce qui est de stimuler de nouveaux travaux de recherche en Europe, sans compter que 90 p. cent de la recherche européenne est menée dans divers autres contextes. Le rôle et la dimension internationale des efforts publics européens en matière de recherche ont été confirmés dans le cadre du PC5, avec le résultat que les consortiums européens à capitaux publics peuvent coopérer avec des chercheurs de pays non-européens, comme le Canada.

À la fin de 1998, les Canadiens et les Européens participaient à plus d'une centaine d'initiatives de recherche. Des Canadiens travaillent dans plus d'une douzaine de consortiums créés en Europe en 1999, dans le cadre du PC5. En 1999, le niveau de participation canadienne aux appels à propositions en vertu du PC5 était comparable à celui du PC4, mais notre taux de réussite était inférieur. De nombreux Canadiens ont signalé les difficultés qu'ils éprouvaient à obtenir un financement au Canada.